

JANVIER 2019

Saint *Victor* la *Coste*

BULLETIN
MUNICIPAL





RENSEIGNEMENTS *pratiques*

Mairie	04 66 50 02 17
Ecole Raoul Laurent	04 66 50 05 52
Centre de Loisirs	04 66 50 93 64
Bureau de Poste	04 66 50 20 22
Diététicienne S. Monjon	06 51 34 22 22
Docteur R. Gourdon	04 66 50 27 07
Infirmière G. Bourbal	04 66 50 31 79
Infirmière M. Fogelgesang	04 66 50 32 70
Infirmière N. Yosbergue	04 66 50 05 07
Kinésithérapeute/Ostéopathe C. Caron	04 66 50 87 53
Pharmacie	04 66 50 12 15

SERVICES *extérieurs*

Assistante Sociale du Conseil Général	04 66 82 64 30
Centre des Impôts Bagnols-sur-Cèze	04 66 90 53 53
Conseil Général départemental	04 66 76 76 76
C.P.A.M du Gard	39 60
E.D.F.	09 69 32 15 15
Gendarmerie Laudun	04 66 33 24 26
La Poste de Laudun	04 66 79 35 01
Préfecture du Gard	04 66 36 40 40
SAUR L'Ardoise	04 30 62 10 00
SAMU	15
Pompiers	18
Police	17



*Monsieur Robert Pizard-Deschamps Maire
Le conseil municipal de Saint-Victor-la-Coste
Vous présentent leurs Meilleurs vœux*

ÉTAT *civil*

NAISSANCES

LE 01.03.2018	WELLECAM Alexis
LE 03.06.2018	VILLIERME Léo
LE 13.06.2018	FRANCIONI Emilien
LE 18.06.2018	GARCIA Loup
LE 30.06.2018	TAHIRI Hana
LE 01.07.2018	VENARA Jade
LE 03.07.2018	JACOB Arya
LE 11.07.2018	SABLAYROLLES Maxence
LE 24.07.2018	BRUNGARD Charlotte
LE 08.08.2018	BELLEGARDE Charlotte
LE 05.10.2018	TOURNAIRE Raphaël
LE 09.11.2018	DEVOS Agathe
LE 06.12.2018	NIZOU Joy
LE 24.12.2018	BLONDET Antoine
LE 25.12.2018	NUMES Annaëlle

MARIAGES

LE 27.01.2018	DUMARCHE Martial et PLANQUE Sabine
LE 03.02.2018	JEAN Julien et FABIANO Giovanna
LE 19.05.2018	DUBAELE David et FARAUD Claire
LE 16.06.2018	LALOUP William et DOLADILLE Charlène
LE 07.07.2018	BIOSCA Vincent et GIRAUDIN Nathalie
LE 14.07.2018	FOGELGESANG Kévin et ROSIER Priscillia
LE 31.07.2018	HURTADO François et LE BEHEREC Jeannine
LE 11.08.2018	ARNAL Thierry et PHILIPOUSSI Corinne
LE 08.09.2018	PICOLET Nicolas et VINCENT Vivianne
LE 22.09.2018	GARCIA Dorian et DUSSEYR Mélanie
LE 20.10.2018	PLUTON Catherine et COUDOUGNAN Jean

DÉCÈS

LE 13.01.2018	BRAYELLE Daniel
LE 21.01.2018	DELEUZE Lucien
LE 05.02.2018	CLAUZEL épouse BONY Paulette (transcription)
LE 24.02.2018	LAURENT Louis (transcription)
LE 17.03.2018	RAUX Alain (transcription)
LE 28.03.2018	LOCATELLI Veuve CHRESTIA Marie-Jeanne
LE 03.04.2018	GAYRAUD Veuve MATHON Jeanne (transcription)
LE 08.04.2018	GOGLIA Antoine (transcription)
LE 07.05.2018	UBASSY Jean-Baptiste
LE 17.05.2018	REBOUL Michel (transcription)
LE 05.06.2018	BLAIN Camille
LE 16.06.2018	EUSTACHE Hervé (transcription)
LE 19.07.2018	MAUGER Veuve ISTAS Yvette (transcription)
LE 28.07.2018	RIVIER Jean-Marie (transcription)
LE 31.07.2018	MAUREL Epouse RIGOTTI Elodie (transcription)
LE 17.09.2018	EMPEREUR Veuve ESTOURNEL Roseline (transcription)
LE 19.09.2018	FABRE Epouse BESSON Denyse (transcription)
LE 02.10.2018	MICHIARDI Aldo (transcription)
LE 10.10.2018	BESSON André
LE 28.10.2018	DALOISO Giacomo (transcription)
LE 08.12.2018	CARMINATI Giovanni
LE 14.12.2018	JODAR Manuel (transcription)

Nous vous faisons part des décès de

LE 12.02.2018	DURY Veuve LEONILLI Madeleine
LE 22.04.2018	FOSSE Veuve ODE Marthe
LE 27.09.2018	REVERTEGAT Veuve GUIGUE Yvonne
LE 30.11.2018	BERKANE Abdelkader



LE MOT *du Maire*

Saint-Victorains, Saint-Victoraines,

L'année 2018 s'en est allée. Nous voici prêts à aborder l'année suivante.

Je vous présente au nom de l'équipe municipale et en mon nom, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de réussite et d'épanouissement personnel, pour vous et l'ensemble de vos proches.

L'année 2018 nous a une nouvelle fois apporté son lot de catastrophes et d'évènements dramatiques.

Je rappellerai seulement les tragiques et mortelles inondations particulièrement dans le département de l'Aude à l'automne ainsi que le terrible attentat de Strasbourg il y a peu.

Ces évènements, pour l'un causé par la nature et le second par la main de l'homme, ont à nouveau endeuillé des familles entières.

Plus près de nous, je veux simplement avoir une pensée profonde pour ceux de notre commune qui ont perdu un être cher en 2018 ou qui sont malades ou très fatigués.

L'attentat terroriste de Strasbourg faisant suite à tous ceux perpétrés ces dernières années, a une nouvelle fois profondément choqué notre communauté nationale.

Ce sont les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, fondatrices de notre République qui ont été visées. Ces attentats ainsi que la hausse du chômage et des inégalités, engendrent une grande désespérance, le repli sur soi, la relégation sociale, la tentation du rejet de l'autre et surtout le sentiment d'être ignoré par nos dirigeants.

Là encore, nos gouvernants doivent prendre la mesure des dangers qui nous guettent et agir pour réduire les inégalités et maintenir à tout prix l'unité nationale.

Quand les grands équilibres sont menacés, il s'agit pour nos dirigeants comme pour chacun d'entre nous, à la place qui est la sienne, de lutter contre la morosité et les amalgames, il faut échanger et discuter pour se projeter collectivement dans l'avenir.

Cet avenir est fortement conditionné par l'éducation que nous apportons à nos enfants pour aller vers un monde plus juste, plus tolérant, en un mot, vers un monde meilleur.



Concernant les affaires communales, vous trouverez dans les pages suivantes un résumé de l'année 2018.

Que sera 2019 ?

La nouvelle année nous réserve plus que jamais son lot de surprises, de réformes et de modifications diverses.

Le Président de la République a annoncé cet automne une remise à zéro des relations entre l'État et les collectivités locales et particulièrement les communes.

Ces bonnes paroles ont été entendues par les maires. Mais entre les paroles et les actes, il y a un pas. Qu'en sera-t-il de la réalité ?

Comme d'habitude, avec un budget de plus en plus restreint, l'équipe municipale maintiendra autant que faire se peut les services en place, et proposera des projets réalistes à l'échelle de la commune.

Avec toujours comme ligne de conduite, et j'y tiens, dans la maîtrise de finances communales, sans augmentation des impôts locaux supérieure à l'inflation, sauf imprévu ou obligation.

Je vous rappelle que les impôts locaux n'ont subi aucune augmentation depuis 2012.

Que cette nouvelle année soit belle et heureuse.

Qu'elle vous apporte des satisfactions profondes et la sérénité, des joies petites et grandes.

Qu'elle vous préserve des tourments et des difficultés de la vie.

Que chacun d'entre vous voit l'accomplissement de ses projets et de ses rêves.

*Tous mes meilleurs vœux
pour 2019*

Le Maire

Robert Pizard-Deschamps



LES PRINCIPALES réalisations 2018

VOIRIE-SECURITE ROUTIERE

Nouvelle voie ZA Saint Anne



Mur de soutènement voirie

Travaux de la Tave

Fonds propres de la commune : 17 655 €

Création voirie

E. Carminati :

Fonds propres de la commune : 21 370 €

Impasse Aure Bonne et chemin de Mayran

E. Carminati :

Fonds propres de la commune : 55 038 €

ECLAIRAGE PUBLIC

Horloges astronomiques

E. ENGIE INEO

Fonds propres de la commune : 3 168 €

Remplacement luminaires Darbousset

E. ENGIE INEO

Fonds propres de la commune : 11 037 €

Extension réseau rue de Cannes

E. ENGIE INEO

Fonds propres de la commune : 2 996 €

Mise en discrétion réseau Bouchoulier

E. Valette

Fonds propres de la commune : 3 956 €

Création réseau rue de Chardonnay

E. Albarès

Fonds propres de la commune : 3 956 €



SIGNALISATION – SECURITE ROUTIERE

Matériel signalisation

E. Girod

Fonds propres de la commune : 2 147 €

Panneaux divers

E. Graphic déco

Fonds propres de la commune : 1 584 €

Arceaux et potelets

E. Techni pro.

Fonds propres de la commune : 1 344 €

AUTRES MATERIELS

Armoire frigorifique



Grilles d'exposition avec housses, armoires, tables, chariots ménage, etc...

Fonds propres de la commune : 6 376 €

MISE EN ACCESSIBILITE BATIMENTS PUBLICS

Eglise



Maison des Eaux

E. Tognella, Le Goff ; Fernandez, Art et Pac, Mazet, Robert, Sud accessibilité.

Subvention agglomération : 29 130 €

Fonds propres de la commune : 50 130 €

CIMETIERE

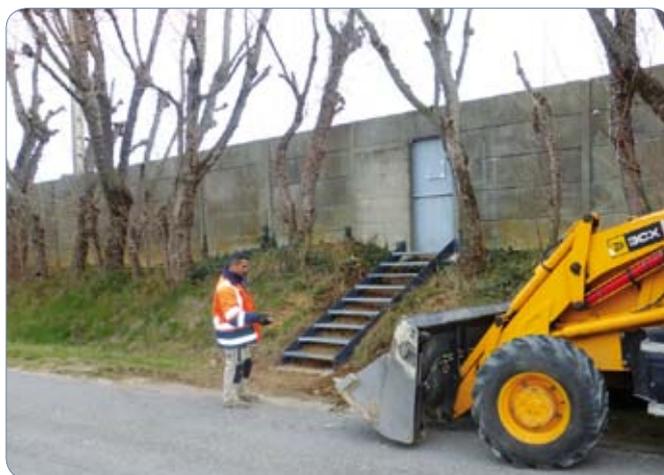
Columbarium(2)

Dalle en régie : 837 €

Monument

E.Granimond:

Fonds propres de la commune 11 800 €



STADE

Escalier

E. Study Métal

Fonds propres de la commune 1 332 €



MATERIEL NETTOYAGE VOIRIE

Aspirateur à feuilles

E. Meca Viti

Fonds propres de la commune 7 062 €

Ridelles pour camion

E. Mat. Métal

Fonds propres de la commune 1 980 €

STATUE SAINT VICTOR



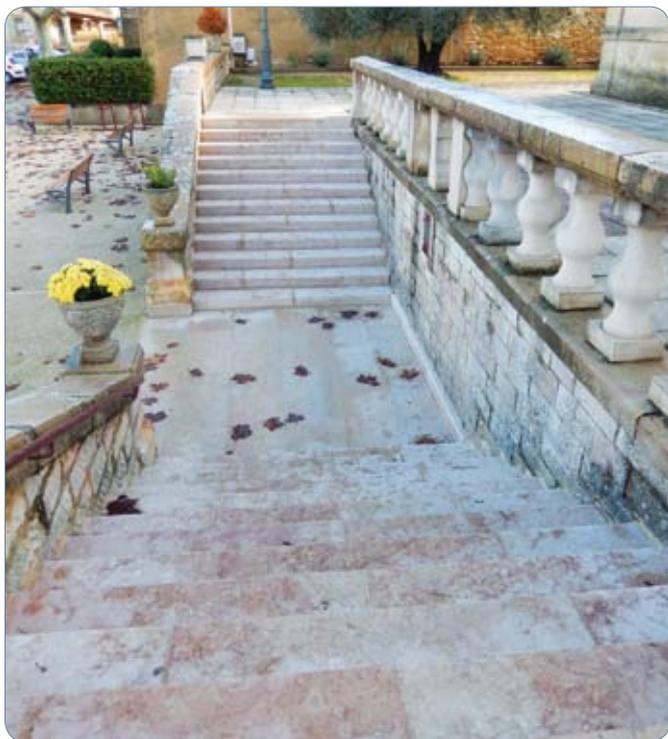
Remplacement suite à dégradation

E. Martin Damay
Fonds propres de la commune
6 798 €

MAIRIE**Remplacement escaliers extérieurs**

E. Comin

Fonds propres de la commune 48 802 €

**Serveur informatique et licences**

E. Sud informatique

Fonds propres de la commune 7 688 €

**ECOLE RAOUL LAURENT****Gazon synthétique cour maternelle**

E. Jardin Saint Vincent

Fonds propres de la commune : 4 876 €

**Dalles cour maternelle**

E. Techni pro

Fonds propres de la commune : 6 360 €

**Bancs cour maternelle**

E. Manutan

Fonds propres de la commune : 878 €

Remplacement stores 2ème étage

R.C.Construction

Fonds propres de la commune : 10 030 €

Mobilier et matériel divers

Fonds propres de la commune 3 600 €

Sirène ascenseur

Yess électricité

Fonds de la commune : 1 344 €

Lecteur CD et micro

E. Lacoste

Fonds propres de la commune 152 €

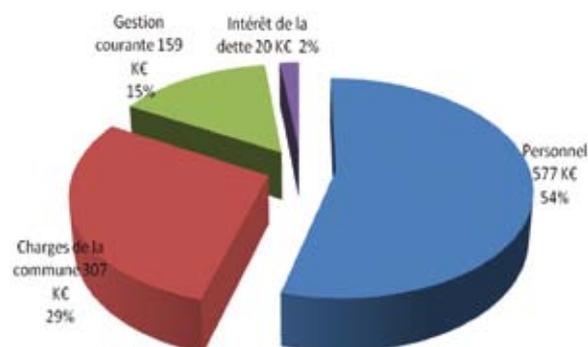
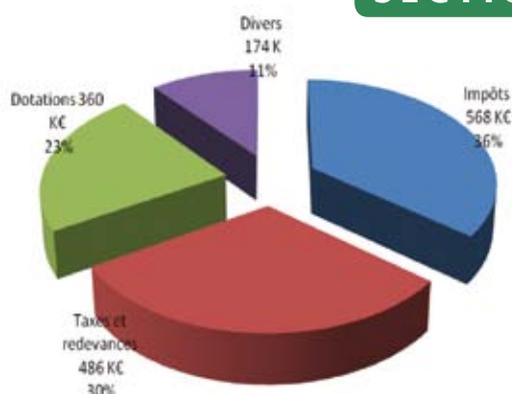


LES FINANCES *communales*

LE BILAN FINANCIER 2017

Le bilan financier reprend l'ensemble des opérations financières réalisées par la commune durant l'exercice en fonctionnement et en investissements. Le bilan est clos en fin d'année pour le fonctionnement. En investissement les travaux en cours ou restant à réaliser sont reportés sur l'exercice suivant. Le bilan est exprimé en milliers d'euro : K€

SECTION DE FONCTIONNEMENT



Total recettes : 1 588 K€

dont :

- Impôts : 568 K€
- Taxes et redevances : 486 K€
- Dotations : 360 K€
- Divers : 174 K€

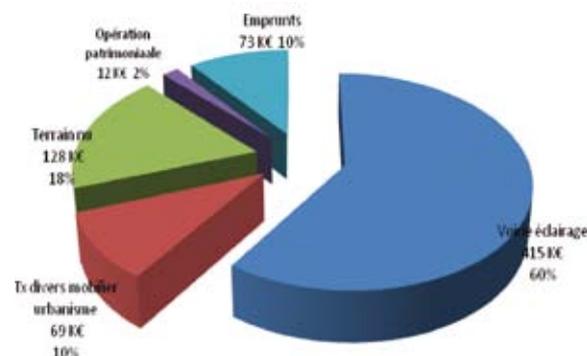
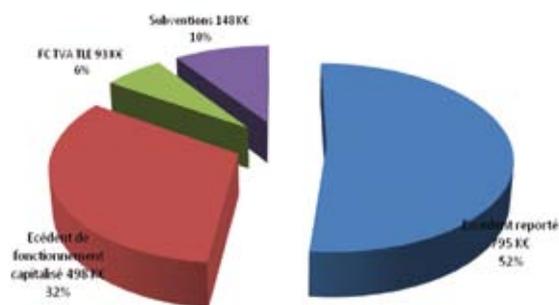
**RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE
DE L'EXERCICE : + 525 K€**

Total dépenses : 1 063 K€

dont :

- Personnel : 577 K€
- Charges de la commune : 307 K€
- Gestion courante : 159 K€
- Intérêts de la dette : 20 K€

SECTION D'INVESTISSEMENT



Total recettes : 1 534 K€

dont :

- Excédent reporté : 795 K€
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 498 K€
- FC-TVA/TLE : 93 K€
- Subventions : 148 K€

**RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE
DE L'EXERCICE : 837 K€**

Total dépenses : 697 K€

Dont :

- Voirie éclairage : 415 K€
- Tx divers, mobilier Urbanisme : 69 K
- Terrain nu : 128 K€
- Operation patrimonial : 12 K€
- Emprunts : 73 K€

Pour les 2 sections (fonctionnement & investissement), le résultat excédentaire cumulé est de 1 362 K€. Compte tenu des restes à réaliser en investissements de 1 026 K€, le solde disponible 336 K€ a été affecté au budget supplémentaire 2018, à hauteur de 20 K€ en fonctionnement et 316 K€ en investissement.

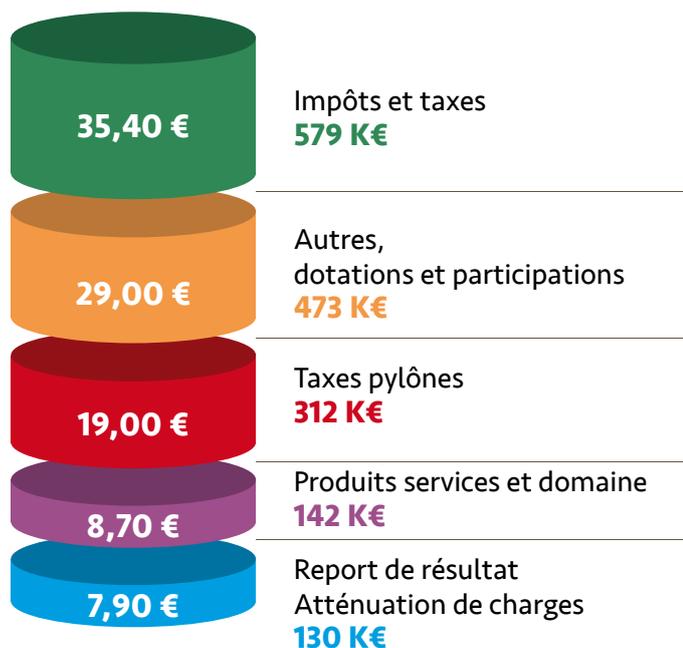
LE BUDGET 2018

Le budget est une prévision de recettes et dépenses pour l'année en cours, en fonctionnement et investissements. Il est voté en avril (budget primitif) et réajusté en septembre (budget supplémentaire).

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

POUR 100 €

TOTAL : 1 636 K€

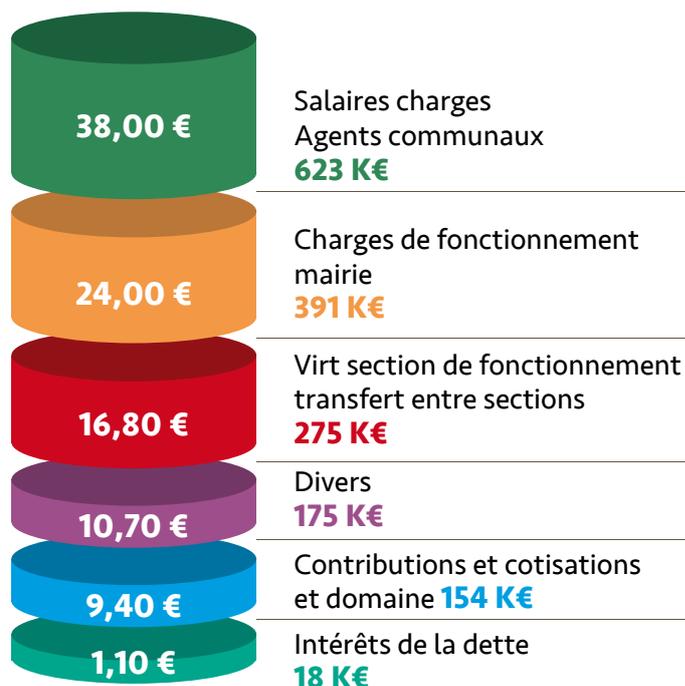


Evolution des recettes + 10 %.
Pas d'augmentation du taux des taxes pour la part communale.
Stabilisation des dotations de l'état.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

POUR 100 €

TOTAL : 1 636 K€



Baisse des salaires et charges (fin des activités périscolaires),
Augmentation des charges de fonctionnement, fluides et consommables, contrats d'entretien)
Une provision de 100 K€ a été réalisée en prévision d'un résultat contentieux.

VENTILATION DES RECETTES BUDGÉTÉES 2017/2018

CHAPITRE	BUDGET 2017	BUDGET 2018	ÉCART
Impôts	565 748	579 403	+ 2,4 %
Taxes	437 983	438 472	+ 0,01 %
Dotations	334 720	346 183	+ 3,04 %
Autres et divers	145 343	271 492	+ 86,8 %
TOTAL	1 483 794	1 635 590	+ 10,2 %

VENTILATION DES DEPENSES BUDGÉTÉES 2017/2018

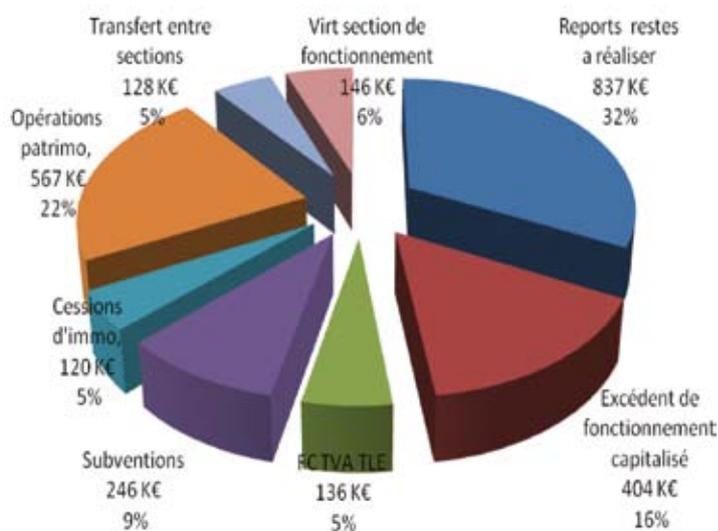
CHAPITRE	BUDGET 2017	BUDGET 2018	ÉCART
Salaires et charges	642 000	623 260	- 2,90 %
Charges à caractère général	367 000	390 427	+ 6,38 %
Autres charges de gestion courante	163 763	154 510	- 5,65 %
Virement section D'investissement	215 501	146 053	- 32,29 %
Autres & divers	75 430	303 840	+ 302 %
Charges financières	20 100	17 500	- 15 %
TOTAL	1 483 794	1 635 590	+ 10,2 %



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 584 K€

Dont :

- Report : 837 K€
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 404 K€
- Fde C Tva/Tle : 404 K€
- Subventions : 246 K€
- Cession immobilisations : 120 K€
- Opérations patrimoniales : 567 K€
- Transfert entre sections : 128 K€
- Virement section de fonctionnement : 146 K€



Report : restes à réaliser ou opérations en cours Excédent de fonctionnement ; excédents des exercices précédents affectés aux travaux en cours et budgétés.

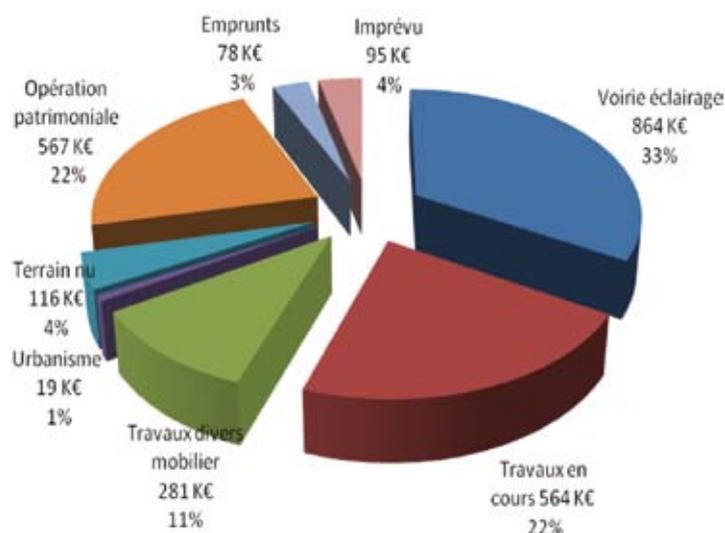
Opérations patrimoniales : litige en cours provisionné.

Transfert entre sections : régularisation comptable entre fonctionnement et investissements.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 584 K€

Dont :

- Voirie éclairage : 864 K€
- Travaux en cours : 564 K€
- Tx divers, mobilier : 281 K€
- Urbanisme : 19 K€
- Terrain nu : 116 K€
- Opération patrimoniale : 567 K€
- Emprunts : 78 K€
- Imprévus : 95 K€



Travaux de voirie et éclairage maintenus comme chaque année à un bon niveau

Travaux en cours : voirie, aménagements ancienne poste, construction local tennis, extension atelier communal.

Opération patrimoniale : litige en cours

Imprévus 95 K€



LE dossier

L'EAU SOURCE DE VIE

La gestion durable de l'eau est plus que jamais au cœur des préoccupations à cause de son épuisement rapide. Mais pour qu'il y ait des changements, il faut passer par une prise de conscience sur la situation actuelle de l'eau et les dangers que représente cet épuisement.

Qu'il s'agisse de l'eau de pluie, de source, etc..., la quantité d'eau disponible commence à diminuer considérablement alors que la quantité consommée augmente fortement.

L'épuisement de l'eau est actuellement la plus grande crainte de l'humanité.

C'est la raison pour laquelle, une gestion économe de l'eau doit être prise en compte par chacun d'entre nous.



L'EAU DU ROBINET

Qu'elle soit distribuée au travers d'une régie municipale ou par un prestataire de services comme c'est le cas pour notre commune (SAUR), l'eau du robinet a un coût.

Ce coût inclut les dif-

férents frais liés au service, à la maintenance des réseaux, aux contrôles de la qualité.

L'EAU DES RIVIERES. LA TAXE GEMAPI

La gestion des cours d'eau, leur entretien régulier, curage, nettoyage, est nécessaire pour assurer un bon écoulement des eaux et une prévention des crues.

Conformément à la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), l'Etat qui prenait jusqu'à maintenant en charge les dispositions liées à l'entretien des cours d'eau et la gestion des crues, a transféré au 1^{er} janvier 2018 cette compétence aux EPCI (communautés d'agglomération).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, notre communauté d'agglomération a donc en charge de gérer les milieux aquatiques, d'entretenir les digues, d'assurer la pro-

tection des zones humides.

C'est la raison pour laquelle vous avez pu voir apparaître sur vos fiches d'imposition des taxes, une colonne supplémentaire de prélèvement appelée taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La taxe est prélevée pour toutes les personnes assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

Le montant total prélevé, correspondant au taux voté, en plus des aides et subventions accordées, doit permettre de financer les travaux prévus pour être réalisés dans l'année.

C'est ce montant prévisionnel des charges et des travaux devant correspondre au produit attendu qui détermine le taux de la taxe.

Le montant plafond autorisé est de 40 € par habitant et par an.

ATTENTION : La création de cette compétence ne remet pas en cause l'obligation d'entretien régulier des cours d'eau par les propriétaires riverains.

Ainsi, le propriétaire riverain d'un cours d'eau communal (ruisseaux de Mouillargues, du Remoneyret,...) est toujours dans l'obligation d'entretenir le côté du cours d'eau qui longe sa propriété et cela jusqu'au milieu de son lit. Le propriétaire situé sur l'autre rive en faisant de même de son côté.



LES SOURCES DU VILLAGE ET DE PALUS : MYTHE OU REALITE

D'aucuns se sont répandus sur les réseaux sociaux au cours de cette année 2018 sur la faculté du maire du village d'arrêter ou de faire survenir l'eau des sources et notamment celle de la fontaine de Palus au gré de ses volontés.

Je rassure tout le monde, le maire assure du mieux qu'il peut les fonctions temporelles qui lui ont été confiées mais n'est en aucun cas sorcier ou même sourcier.

Alors qu'en est-il des sources de la commune ?

Comme vous avez pu le lire sur la page précédente, l'eau se raréfie.

L'eau des sources qui alimentent les lavoirs jumeaux du village et de la fontaine de Palus est prélevée dans des nappes phréatiques superficielles. Ces nappes sont plus sensibles à la sécheresse de ces deux dernières années que des nappes profondes. De plus un grand nombre de puits et surtout de forages ont été creusés ces dernières années.

Ces deux phénomènes entraînent en période de sécheresse une quantité d'eau de moins en moins importante pour ces deux sources.

On peut craindre à terme leur tarissement total et irrémédiable.

HISTOIRE DE LA SOURCE DE PALUS

En l'année 1850 le conseil municipal de Saint Victor La Coste décide la construction d'une fontaine et d'un lavoir à Palus.

Pour alimenter en eau ces ouvrages, Monsieur Jean Mathon fait droit à la commune d'amener les eaux provenant d'une source existant dans un fond de terre lui appartenant et situé quartier du Pesquier.

- Les eaux ne peuvent servir aux habitants de Palus que pour leur usage domestique.
- En sortant du lavoir, les eaux sont dirigées sur la maison de Monsieur Adrien Pélacqué qui aura seul le droit de les utiliser.
- En contrepartie, le sieur Pélacqué entretiendra à perpétuité le canal d'écoulement entre le lavoir et sa maison.

En 1982, il est décidé que c'est la commune qui prendra en charge l'entretien du canal sur sa partie publique.

En 1983 sont réalisés les travaux de canalisation actuels des eaux de la source.



HISTOIRE DE LA SOURCE DES LAVOIRS JUMEAUX DU VILLAGE

En 1848, à l'origine, par acte notarié, la commune est autorisée à creuser un canal souterrain dans le terrain de Monsieur Gabriel Mathon situé quartier du Puits des Horts (ou de l'ormeau) destiné à conduire les eaux d'une source pour alimenter une fontaine et un lavoir public déjà établis dans le quartier. Ce canal est situé au nord de la propriété Arvieux en direction Est-Ouest à partir de l'avenue du 8 mai 1945.

L'année 1889 voit la construction des deux lavoirs, de la fontaine et aussi de la fontaine pyramidale de la place de la mairie.

C'est un captage d'une source située dans la combe de Pialat qui alimentait à l'origine la fontaine pyramidale de la place de la mairie et en passant par le canal souterrain, la fontaine et les lavoirs du village. Très rapidement, la source captée ne parvient pas à alimenter la fontaine pyramidale.

Par contre les eaux du canal souterrain construit en 1848 faisant office de galerie drainante et canalisée jusqu'aux deux lavoirs et à la fontaine, continuent à les alimenter aujourd'hui.

*Le maire
Robert PIZARD-DESCHAMPS*



LA VIE *communale*

LES COMMÉMORATIONS

Cent ans après l'armistice de 1918, c'est une foule recueillie qui a écouté le message de la secrétaire d'État, du discours du maire Robert Pizard-Deschamps, ainsi que des élèves de l'école, venus réciter des poèmes et lire des textes... La présence du piquet d'honneur du 1er REG de Laudun-l'Ardoise a ajouté au cérémonial de cette commémoration.

En hommage à tous les Morts pour la France, une gerbe a été déposée au Monument aux Morts, ainsi qu'un bouquet remis par la plus jeune élue du Conseil municipal des jeunes.

Le traditionnel pot a été offert par la municipalité salle René Mathieu.



EXPOSITION SALLE RENÉ MATHIEU

La commémoration du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, a donné lieu à une exposition salle René Mathieu, rassemblant des souvenirs de cette Grande Guerre : photos, objets divers, mannequins habillés en tenues d'époque. Une conférence avait été également



organisée le vendredi soir. Les enfants de l'école ont participé à cette commémoration, exprimant leur ressenti sous forme de dessins. Accompagnés de leurs enseignants, les élèves ont découvert l'exposition et posé de nombreuses questions relatives à cet événement.

COMMENT LUTTER CONTRE LES RAVES PARTY

Une réunion a été organisée par le maire Robert Pizard-Deschamps en présence des forces de gendarmerie, du représentant de l'ONF, du représentant du Conseil Départemental. Cette réunion avait pour but de trouver des moyens légaux pour éviter ces raves, et liés à l'organisation de soirées en général.



- Le tapage nocturne (article R623-2 du Code pénal),
- Le travail dissimulé / Activité professionnelle dissimulée (articles L8221-1 et L8224-1 du Code du travail),
- L'abandon de déchets et d'ordures (article R633-6 du Code Pénal),
- L'entrée par effraction avec dégradation du bien d'autrui (articles 132-73, 322-1 al1, 322-3 5° du Code pénal) et la dégradation du bien d'autrui,
- La mise en danger de la vie d'autrui (article 223-1 du Code pénal),

- La facilitation du trafic de stupéfiants (article 222-37 du Code pénal),
- Le délit d'agression sonore (article 222-16 du Code pénal). C'est la gendarmerie qui intervient et qui verbalise.

LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

Un contrôle des mesures de sécurité a eu lieu dans l'école. Le directeur, le maire, le lieutenant-colonel des pompiers, le chef du service technique ont contrôlé les bâtiments. Ce contrôle s'est conclu par des exercices d'évacuation.



L'AGGLOMÉRATION ET LA MUTUELLE

Cathy Charre est le visage de la nouvelle mutuelle de l'Agglomération du Gard Rhodanien. Elle assure les permanences de la mutuelle, tous les 3^{èmes} mardi du mois à la mairie de Saint-Victor-La-Coste.



LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

À la demande de la municipalité, des représentants de la brigade de gendarmerie de Laudun sont intervenus et ont présenté « le dispositif de la participation citoyenne », à la population.

Ce dispositif de lutte contre la délinquance, notamment les cambriolages qui sont en forte hausse, est en cours de concrétisation.

La salle Jacqueline Pagnol était comble, confirmant l'intérêt porté à ce dispositif.



VISITE DE CLOCHER

La guide conférencière Nathalie Schmitt a conduit une visite Histoire de clochers. Le rendez-vous a eu lieu place de la Mairie.

La visite a permis aux visiteurs d'apprécier le thème de cette année très centrée sur l'architecture, le patrimoine, l'économie et les anecdotes locales.



RÉFECTION DES MURETS DE SOUTÈNEMENT

La municipalité a fait appel à l'association Passe Muraillon, afin de restaurer les murets de soutènement le long de la montée de l'Église



LES FUTURS COLLÉGIENS ONT ÉTÉ SENSIBILISÉS AUX DANGERS DE L'UTILISATION DE LA TOILE

Le gendarme détaché de la gendarmerie de Laudun et l'enseignante ont rappelé aux enfants de la classe de CM1-CM2 les dangers auxquels ils pouvaient être exposés et les risques de son utilisation. La séance s'est achevée par de nombreuses questions posées au gendarme.



ILS VONT QUITTER L'ÉCOLE PRIMAIRE POUR POURSUIVRE LEUR ÉTUDE AU COLLÈGE

C'est au cours de la fête de l'école, que le maire Robert Pizard-Deschamps a remis un dictionnaire à chaque élève quittant l'école primaire et faisant son entrée au collège.



REPAS DE NOËL AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

C'est à la salle René Mathieu que le repas de Noël offert par la mairie a eu lieu, la cantine étant trop petite. Ce sont en effet 160 enfants de l'école primaire qui ont apprécié ce repas de Noël qui s'est déroulé dans une joyeuse ambiance.



AQUARELLISTE et graphiste

HÉLÈNE STEVENS



Biographie : Je suis Belge, de la famille des peintres Alfred et Joseph Stevens (peintres du 19^{ème} siècle.)

Quand je suis arrivée à Saint-Victor la Coste, j'ai eu le plaisir de rencontrer l'association « Nouvelles expressions ». Je cherchais un endroit pour pouvoir

enseigner l'aquarelle et il m'a été proposé un créneau à la Maison des Eaux le jeudi matin.

Avant de venir dans votre beau pays j'habitais la Camargue, à Aigues-Mortes. J'y ai enseigné pendant 10 ans, à des adultes, des ados, et même en centre aéré, à des tout petits.

L'aquarelle est une technique merveilleuse de par sa diversité et l'enseigner pour moi est un vrai plaisir. Car en très peu de temps, en jouant avec les couleurs et avec l'eau, on arrive à faire de très jolies choses. Bien dessiner n'est pas obligatoire.

C'est cette forme de travail, dans le lâcher prise et la connaissance de « trucs et astuces » que j'aime transmettre.

En ce qui concerne mon travail d'artiste, j'ai longtemps pratiqué l'aquarelle, mais actuellement j'ai tourné la page.

En effet, j'ai découvert un nouveau support, et une nouvelle technique.

J'utilise du papier népalais : c'est un papier très résistant qui est fabriqué dans l'Himalaya, en utilisant l'écorce d'un arbre, le lokta, qui pousse à plus de 2500m d'altitude.

Ce papier est doté d'une texture particulière, très résistante ; il est teint en de nombreuses couleurs très lumineuses quasi chatoyantes.

J'utilise des feutres, des crayons et autres, qui, grâce à leurs matières même, me permettent, sur ce support particulier, de réaliser les effets que je recherche.

C'est donc une alchimie en action.

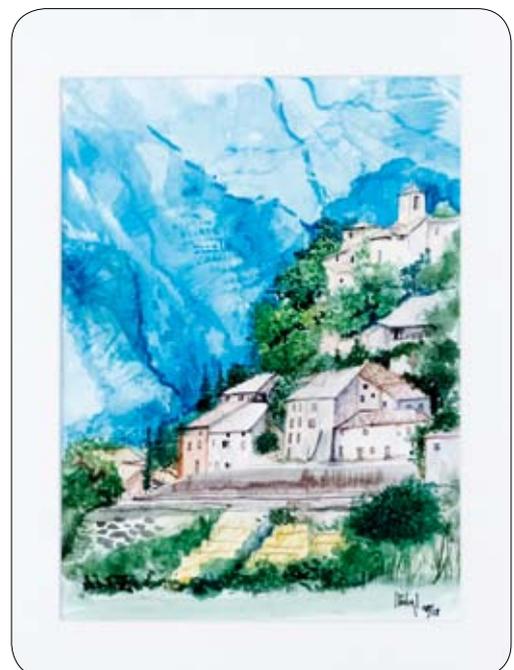
Mon inspiration vient de photos que j'ai prises lors de promenades et de voyages ainsi que lors de la rencontre d'arbres séculaires aux formes biscornues !!!

J'exprime les émotions qui m'habitent, je vois bien au-delà de ce que chaque photo représente. On me dit que je suis atteinte de « Paréidolie », car dans chacune de mes photos, j'ai vu : ici un géant, c'était un rocher, là, un homme à 2 têtes qui hurlait, c'était un arbre. Ce crocodile psychédélique : C'était un bois flotté

Lors d'un voyage en Australie, j'ai été très touchée par l'art aborigène et ses symboles ; j'en ai parsemé mes dessins en essayant de ne pas plagier, mais de leur envoyer un clin d'œil avec respect.

Ceci est mon parcours.

Mon travail est visible à la maison que j'habite ; vous pouvez venir le voir sur un simple rendez-vous, par téléphone.





LE
ccas

OPERATION BRIOCHES

Une quarantaine de bénévoles ont vendu 304 brioches. 1 596€ ont été remis à l'UNAPEI (Union Nationale des Personnes Handicapées).

Les projets en cours sur le secteur de BAGNOLS sont :

- Projet habitat inclusif
- Relocalisation de l'ESAT Véronique (Etablissement de Service d'Aide par le Travail).

TRISOMIE 21

Le dimanche 18 novembre 2018 « L'Opération Petits Déjeuners » a fêté ses 18 ans.

69 petits déjeuners ont été distribués accompagnés d'un document rappelant les valeurs. Les projets : l'amélioration de la qualité de vie et l'accompagnement des personnes vers une vie autonome

TELETHON 2018

Comme chaque année le C.C.A.S a mobilisé les Associations, l'Ecole, les membres du conseil municipal ainsi que des bénévoles pour organiser le 60ème anniversaire de l'AFM.

Ces quelques mots de la présidente Mme Laurence TIENNOT-HERMENT nous confortent dans notre engagement. « Dans un contexte où l'érosion progressive du principe de solidarité menace notre système d'Assurance maladie, où les restrictions budgétaires ont parfois pour conséquences une diminution des prestations de compensation, où les restants à charge peuvent remettre en cause l'achat d'un fauteuil roulant électrique, pour les familles des malades le combat est quotidien ».

Nous remercions tous les participants aux différentes activités, dons, soutien. Cette année malgré les périodes difficiles pour chacun d'entre nous, Saint-Victor-la-Coste a reversé à l'AFM : 4 517€.

LA SEMAINE BLEUE

Comme chaque année le C.C.A.S de la commune a organisé le 12 octobre une sortie pour les personnes de plus de 65 ans.

Cette année, il leur a été proposé « la découverte des Cévennes » avec une visite guidée de la Bambouseraie à Anduze, et le musée des Vallées Cévenoles à Saint Jean du Gard. Un repas pris en commun au restaurant « l'Oronge » a permis aux 60 participants de se retrouver et de passer une agréable journée.

REPAS DE FIN D'ANNÉE OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ ET LE C.C.A.S

Le 2 décembre, 160 convives ont pris place à la salle René Mathieu, joliment décorée pour l'occasion. Ils ont apprécié le repas festif préparé par Jérôme du restaurant « l'Industrie », et animé par l'équipe de « Laurent Comtat » avec pour thème « Légende de France ». Ce repas permet à plusieurs générations de se rencontrer et d'échanger des souvenirs. L'après midi s'est terminé sur la piste de danse.

LA CANTINE du GROUPE SCOLAIRE RAOUL LAURENT

Cette année suite au renouvellement du marché des repas cantine en liaison froide, un prestataire correspondant à nos demandes a été choisi : Terres de Cuisine » dont l'atelier PROVENCE est basé à ZA de la Horsière 13870 Rognonas.

Synthèses de nos attentes :

- Service de qualité adapté aux besoins actuels et à venir des enfants
- Rôle social, vecteur de nutrition, de plaisir et de convivialité à travers une cuisine saine et naturelle.
- Proposer et faire découvrir des aliments goûteux, sains, locaux et respectueux de leur environnement.
- Rigueur en termes d'hygiène, de sécurité alimentaire,
- Communication, qualité des plats, formation du personnel et suivi de la prestation.

Respect des recommandations

- Grammage, 100 % viande française, 100% poisson sauvage, 20% légumes frais de saisons et locaux, 50% des fruits de saisons et locaux issus de l'agriculture biologique, les autres sont de l'agriculture conventionnelle (durable, 0% d'OGM)
 - 3 fromages à la coupe par semaine
 - 75% de pâtisserie sucrées maison
 - 80 % de produits frais, fournisseurs locaux en priorité
- Les repas sont produits sur l'atelier à Rognonas.

Système qualité

- Hygiène alimentaire (haccp) formation du personnel
- Système qualité iso 9001
- Qualité gustative, respect des grammages
- Qualité du conditionnement et de l'allotissement

Prestations

- Conseiller clientèle
- Qualités des intervenants
- Animations et menus à thème tout au long de l'année

Information

- Précisions des équilibres nutritionnels
- Fiche descriptive pour chaque composante
- Obligation du prestataire de fournir la preuve du processus de son fonctionnement

Environnement

- 35 % de produits locaux
- Valorisation des fruits et légumes de saison
- Introduction de fruits bio

Nos engagements

- Une cuisine naturelle
- La santé au cœur de nos préoccupations
- Priorité aux produits régionaux et à l'agriculture durable
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Transparence de nos pratiques
- Adaptabilité, pro activité et continuité de service

Notre prestation alimentaire

- Une offre de base (5 composantes avec 3 produits labellisés et/ou produits qualitatifs de production locale) : 1 hors d'œuvre, 1 plat protéique, 1 plat d'accompagnement, 1 fromage ou laitage, 1 dessert.
- Fourniture du pain par la boulangerie Forget de Saint-Victor-la-Coste
- 1 repas bio par mois
- Possibilité de repas spéciaux (sans porc, sans viande)

Animation et communication

- Nous proposons une animation par mois, rendez-vous annuels, repas à thème, menus découvertes.

Personnel communal

- Une personne à la préparation et au réchauffage des repas
 - 3 personnes accompagnent et servent les élèves de maternelle
 - 2 personnes accompagnent et servent les élèves de primaire
- Ces 5 personnes assurent également la surveillance du temps périscolaire avant et après les repas.



LA MAIRIE vous informe

LES ELECTIONS, CE QUI CHANGE EN 2019



Au 1^{er} Janvier 2019, entrera en vigueur la réforme de la gestion des listes électorales.

Cette réforme apporte des mesures concrètes :

- Des procédures simplifiées pour les électeurs avec notamment des conditions d'inscription élargies.
- Une charge allégée pour les communes.
- Des listes électorales fiabilisées avec la création d'un répertoire électoral unique.
- Tout électeur pourra interroger le R.E.U. (répertoire électoral unique) concernant sa situation individuelle, via la plateforme « service-public.fr ».
- De nouvelles cartes électorales seront éditées en 2019 et comporteront désormais un n° d'identifiant national d'électeur (attribué par le R.E.U).

La « commission administrative de révision des listes électorales » sera remplacée à compter du 10 janvier 2019 par la « commission de contrôle » (composée de membres du Conseil Municipal).

Tout électeur pourra saisir la « commission de contrôle » en cas de contestation d'une décision (RAPO : recours administratif préalable obligatoire).

BUREAUX DE VOTE DE SAINT-VICTOR-LA-COSTE

La répartition des électeurs a été modifiée. Elle est désormais par secteur géographique.

Bureau 1 : salle des mariages (côté ouest de la commune).

Bureau 2 : salle Marie Curie (côté est de la commune).

Lorsque vous recevrez votre nouvelle carte d'électeur, pensez à vérifier le bureau dans lequel vous voterez.

IL FAUT LUTTER CONTRE L'AMBROISIE

Cette plante invasive, nuisible et nocive a colonisé la vallée du Rhône et maintenant les départements du sud de la France. Elle prolifère surtout sur les terrains meubles, fraîchement labourés, mais pas uniquement.



Stade plantule

Stade végétatif

Stade floraison

La lutte contre cette plante est obligatoire : article 1338 du code de la santé publique, décret du 26 avril 2017. Elle procure en effet des vapeurs allergiques quand on la coupe, mais aussi avec ses graines et son pollen.

Si vous en avez chez vous, l'arracher et la détruire avant floraison. En cas de grenaison ou de floraison, la couper et la laisser sur place pour éviter toute prolifération.

Si vous en découvrez dans le domaine public, prévenir la mairie, qui a un référent auprès de l'ARS (Agence Régionale de santé).

Dans tous les cas, bien prendre les précautions nécessaires pour l'aborder : gants et masques sont vivement conseillés.

DES RAPPELS IMPORTANTS

L'entretien des cours d'eau



Tous les propriétaires de terrains en bordure de cours d'eau (rivière, ruisseau...) sont responsables de leur entretien jusqu'au milieu du cours d'eau.

La taille des haies



Tous les habitants qui ont des haies en bordures de leur propriété, jouxtant une chaussée, doivent les tailler jusqu'à la limite intérieure de leur propriété et sur une hauteur de 1.80 m afin qu'elles ne débordent pas sur le

domaine public. Si une haie déborde obligeant un passant à descendre du trottoir sur la chaussée, en cas d'incident leur responsabilité peut être engagée. De même si une haie oblige la circulation à dévier de l'axe de la chaussée.



DANS VOTRE AGGLO, TRIER LES EMBALLAGES, C'EST FACILE !!!

Si c'est un emballage, plus besoin de savoir si un déchet est recyclable : il est à mettre systématiquement dans la poubelle jaune !

Le centre de tri et ses salariés s'occuperont ensuite de séparer les différentes matières.

Donc plus d'exception, et plus d'excuse pour ne pas trier. A nous de jouer !

Le jaune pour les emballages, le bleu pour le papier, le vert pour le verre !



**TRIONS,
POUR RECYCLER !**

Notre tri n'est que le début d'une chaîne qui conduira nos emballages, nos verres et nos papiers vers des objets recyclés utiles dans la vie quotidienne.

Les emballages de l'Agglomération sont acheminés vers le centre de tri de Nîmes qui va séparer les plastiques, les cartons et les métaux pour ensuite les expédier vers les filières de recyclage.

Pour les papiers, le centre de tri Paprec à Pujaut assure le lien avec les papetiers.

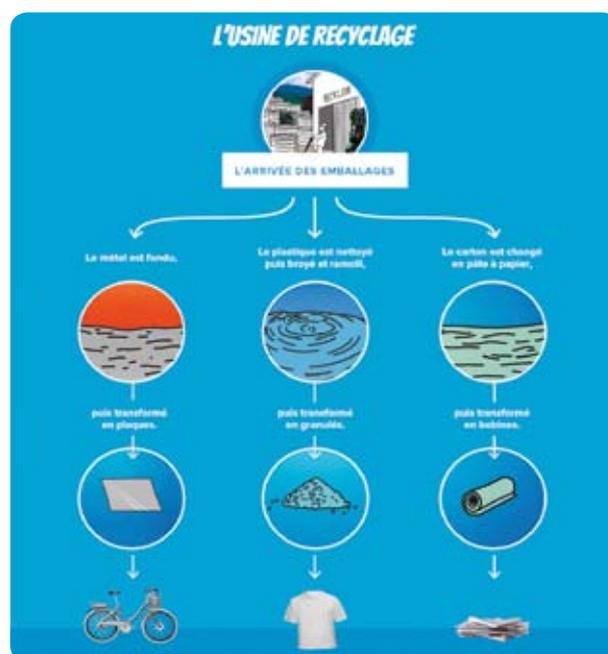
Enfin, le verre est pour sa part envoyé à la verrerie du Languedoc de Vergèze.

Pour le verre, le papier, les vêtements, les PAV « Points d'apports volontaires » sont présents :

- Place du Grand Jardin
- Parking du stade
- Chemin des Lonnes

INFO TRI

Agglomération du Gard Rhodanien Service
prévention - Tél. 04 66 90 58 00
1005 Route de Vénéjan 30200 Saint-Nazaire



PRESENCE 30

Depuis plus de 40 ans, Présence 30 est le numéro 1 des Services à la Personne dans le Gard, plus de 2 000 salariés qualifiés interviennent auprès de 11 000 usagers et répondent à leurs besoins : ménage/repassage, garde d'enfants, aide et maintien à domicile, téléassistance, services de soins infirmiers à domicile, jardinage et gardiennage (domicile, animaux), etc. Présence 30 est le support d'actions d'insertion pour les personnes dépourvues d'emploi dans le secteur de l'Aide à Domicile, pour les jeunes des quartiers prioritaires à travers des chantiers éducatifs ou Rupture Aventure. L'Association gère également des résidences pour personnes âgées et des établissements Petite Enfance.

Grâce à des équipes qualifiées de proximité et à une volonté de répondre de manière individualisée à vos besoins, Présence 30 vous garantit une prestation de qualité : ménage et repassage, aide à domicile (APA, PCH, Aide ménagère).

PRESENCE 30





VIE pratique

ASSISTANTE SOCIALE

Pour bénéficier d'un entretien, vous devez obligatoirement prendre un rendez-vous au Centre-Medico Social de Roquemaure, tél : 04.66.82.64.30

LA MAIRIE EST OUVERTE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le samedi de 8h30 à 11h
Mail : mairie-st-victor@wanadoo.fr

PERMANENCE DU MAIRE

Le mardi de 9h à 11h
Le samedi de 8h30 à 10h

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

saintvictorlacoste.com

A consulter régulièrement pour être informé sur toutes les manifestations, changement de jours de collecte des ordures ménagères, menus cantine, ...

LA CANTINE ET LA GARDERIE PERISCOLAIRE

La vente des tickets de cantine et de garderie a lieu en mairie durant toute l'année scolaire uniquement le matin :

du lundi au vendredi de 9h à 12h
le samedi de 8h 30 à 11h

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Située en face de la mairie, elle est gratuite et ouverte à tous.

Le lundi de 9h à 12h
Le mercredi de 16h à 17h30
Le vendredi de 16h à 17h30

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE EST OUVERTE :

Lundi au vendredi matin de 9h - 11h 45
Samedi matin de 9h - 10h 45

Afin d'assurer une bonne distribution du courrier, afficher sur vos entrées, votre nom et n° de rue.

Téléphone : 04 66 82 39 12

CORRESPONDANTE DU MIDI LIBRE

Martine DARDAILLON

TEL : 04 66 50 08 67

blog : saintvictorlacoste.blogs.midilibre.com

DECHETERIE DE SARCIN

Du Lundi au Samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45
Vous pouvez vous rendre à toutes les déchetteries de l'agglomération.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Mardi - Samedi matin : ordures ménagères
Mercredi matin : tri sélectif (sac jaune)

ASSISTANTES MATERNELLES



CARRENO Ludivine	04 66 89 52 48
.....	06 16 27 55 23
CONTU Yannick	06 75 05 58 37
DENIZE POURCHIER Coralie	06 63 69 94 15
DIEU Sabine	04 66 50 21 50
DISDIER Julie	06 12 92 00 49
FAKHRI Nadia	04 66 39 93 81
GIRALDI Laurence	04 66 33 07 24
LAUGIER Sylvie	04 66 50 96 24
.....	06 89 18 23 26
PENA-LIIRI Anne-Laure	04 34 47 90 91
.....	06 32 73 36 53
ROUX Rosy	04 66 50 45 65
TEYSSOT Corinne	04 66 50 04 24



LA MAIRIE à votre service

PIÈCE DÉSIRÉE	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
EXTRAIT ACTE DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance Nom et prénoms + pièce d'identité	Gratuit	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse. Les personnes nées à l'étranger doivent s'adresser au Service Central de l'état civil - 11 rue de la Maison Blanche - 44941 NANTES Cedex 9
EXTRAIT ACTE DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date de mariage Nom et prénoms +pièce d'identité	Gratuit	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse
EXTRAIT ACTE DE DÉCÈS	Mairie du lieu de décès	Indiquer date de décès Nom et prénoms + pièce d'identité	Gratuit	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse
FICHES D'ÉTAT CIVIL INDIVIDUELLES ET FAMILIALES SONT SUPPRIMÉES ET REMPLACÉES PAR		Copie du livret de famille ou carte d'identité		
CARTE D'ÉLECTEUR	Mairie du domicile	Carte d'identité + photocopie justificatif de domicile	Gratuit	Imprimé à votre disposition en Mairie - Inscription en ligne, compte Service-public.fr
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ 1^{ère} DEMANDE OU RENOUELEMENT OU RECTIFICATION	Sur internet	http://predemande-cni.ants.gouv.fr/ Dossier à retirer en mairie	Gratuit	
PASSEPORT BIOMÉTRIQUE	Sur internet	https://ants.gouv.fr Dossier à retirer en mairie	Gratuit	Les enfants ne peuvent plus figurer sur le passeport des parents. Il faut un passeport individuel quelque soit l'âge de l'enfant.
AUTORISATION SORTIE DU TERRITOIRE POUR MINEURS DE NATIONALITÉ FRANÇAISE	Sur internet	Obligatoire Décret n° 2016-1483 du 2.11.2016		A télécharger www.service-public.fr
CARTE GRISE	Sur internet	https://ants.gouv.fr		
PERMIS DE CONDUIRE	Sur internet	https://ants.gouv.fr	Gratuit	
CASIER JUDICIAIRE N°3	Casier judiciaire national 107 rue du Landreau 44079 NANTES Cedex 1	Aller sur le site internet : www.cjn.justice.gouv.fr	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse si demande par courrier
RECENSEMENT MILITAIRE	Mairie du domicile	Livret de famille + pièce d'identité du recensé	Gratuit	Le trimestre qui suit le mois du 16 ^{ème} anniversaire